Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260629-2026_096_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 29 juin 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Laurent PLAGNE, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Jean-Pierre MARTINEZ, Sylvie HARDY, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD,

Procurations : Madame Martine LEBRUN à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL
Madame Emilie LAINE à Madame Isabelle LEBRETON
Monsieur Anthnoy PHILIPPON à Monsieur René ROUSSEL
Monsieur Gilles DREUSLIN à Monsieur Laurent REBUFFIE

Secrétaire de séance : Monsieur Yann LE GALL

N° 2026/096 **Rennes Métropole - Equipement Public du Bocage Citadin : attribution du Fonds Métropolitain de Transition Ecologique (FMTE) par Rennes Métropole et signature d'une convention financière**

Monsieur Laurent Plagne expose :

Les membres du Conseil municipal sont informés qu'à l'issue du comité d'engagement du 22 janvier 2026 concernant le Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement local, le projet de Végétalisation de la cour d'école Gisèle Halimi a été considéré comme éligible.

Le Bureau de Rennes Métropole réuni le 5 mars 2026 ayant approuvé ce projet de végétalisation, celui -ci sera cofinancé à hauteur de 20% (taux de base), ce qui correspond à un montant de 39 962 €.

Il est précisé que la convention financière, fixant notamment les modalités de versement du fonds métropolitain, sera à transmettre à Rennes Métropole.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- **accepter** ce Fonds métropolitain de transition écologique d'un montant de 39 962 €,
- **approuver** les termes de la convention financière ci-annexée,
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention financière avec Rennes Métropole,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260629-2026_096_1-DE

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire,



Yann LE GALL

Grégoire LE BLOND